

luttes et communication

MENSUEL - EDITE PAR LA FEDERATION DES TRAVAILLEURS DE L'INFORMATION, DE L'AUDIOVISUEL ET DE L'ACTION CULTURELLE (FTIAAC-CFDT)

LE COMBAT CONTINUE

"LUTTES ET COMMUNICATION" de mars paraissait entre les deux tours des élections législatives. Il comportait une analyse sérieuse des problèmes de radio-télé dans l'une ou l'autre hypothèse : défaite ou victoire de la gauche. On aura intérêt à la relire.

Ainsi donc la gauche, majoritaire au premier tour, s'est trouvée minoritaire au second, avec un retard de 1,2 % des voix (ce qui, par le jeu d'un scrutin truqué, représente 91 députés sur 491 à l'assemblée). L'analyse de cette défaite se poursuit dans les états-majors.

Pour notre part, nous aurons surtout lors du congrès de la F.T.I.A.A.C. les 2 et 3 juin, à apprécier les conséquences de cette situation.

La C.F.D.T. a déclaré maintes fois depuis un an - contrairement à la C.G.T. et à d'autres - que les forces sociales sont le moteur du changement, sans se désinterresser pour autant des forces politiques. Il nous faut donc redoubler d'efforts dans l'action syndicale. Le combat continue. Nous

pensons qu'il joue un rôle capital dans la transformation de la société.

Un combat qui se livre au jour le jour et qui englobe tous les secteurs de la vie des travailleurs :

- 1 - Pour l'emploi, ce qui signifie une augmentation de la production radio-télé-cinéma, une meilleure information avec progression des effectifs rédactionnels, une intégration des hors statuts, occasionnels, pigistes etc, une réduction du temps de travail.
- 2 - Devant les nouvelles techniques, pour échapper à la déqualification, aux licenciements, à la concentration des pouvoirs et à la manipulation accrue des "produits".
- 3 - Vers une unification des statuts des travailleurs en franchissant des étapes dans la perspective d'une convention collective nationale unique dans chaque secteur (une convention de l'audiovisuel, une convention des travailleurs de la presse, de l'animation socio-culturelle, etc...). Il s'agit d'un objectif à long terme, qui demande à être étudié très attentivement. Mais d'ores et déjà, toutes les revendications de nature à rapprocher les travailleurs des différentes catégories et des différentes entreprises, à réduire les disparités de salaires et de statuts, sont à encourager.
- 4 - Pour la qualité du produit que fabriquent nos secteurs d'activité : une information indépendante et honnête, une création artistique et culturelle libre, un service public respecté, ce qui implique des garanties individuelles et collectives, ainsi que des structures transformées

SOMMAIRE

Editorial: le combat continue.....	1
La FTIAAC à l'Elysée.....	2
La vidéotransmission: une affaire qui concerne tous nos secteurs.....	23
EDITION "JOURNALISTES".....	3
EDITION SYNAPAC.....	9
EDITION SURT (radio-télé nationale).....	17
EDITION "RADIO-TELES PRIVEES".....	21

pour éviter les pressions, les censures, la répression. A noter que ce combat appelle une prise de conscience de l'ensemble des travailleurs et que la F.T.I.A.A.C a un rôle important à jouer dans cette prise de conscience, d'abord de l'ensemble de la confédération, ensuite de tous les travailleurs.

5 - Pour la qualité du cadre de vie dans et hors l'entreprise. Là encore, il s'agit d'une revendication commune à tous les travailleurs.

Nous sommes sans illusion sur la difficulté de ce combat, aggravée par la persistance d'une majorité politique de droite. Mais nous vérifions déjà que, sur tous ces problèmes, le premier temps de découragement après le 19 mars passé, les aspirations des travailleurs sont vives, la capacité de mobilisation demeure, le front des classes dominantes - pouvoirs politique et économique - n'est peut-être pas sans faille.

L'unité d'action C.G.T/C.F.D.T. traverse une période tendue. Nous y sommes particulièrement sensibles dans le spectacle et dans le livre. Mais l'unité d'action a toujours été un débat. Sans concession ou suivisme mais sans nous tromper d'adversaire - les nôtres, ce sont le patronat et le pouvoir - nous devons nous donner les moyens de ce débat. Ceci nous amène à examiner et à faire progresser notre pratique syndicale C.F.D.T.

Quelle est la vie réelle de notre section syndicale, de notre syndicat ? Quels moyens y sont pris pour être à l'écoute des besoins, des préoccupations quotidiennes, concrètes, des travailleurs, sous tous leurs aspects ? pour élaborer démocratiquement, par un débat collectif avec l'ensemble des adhérents, les revendications et les formes d'action ? Que faisons-nous pour dépasser les divisions entre catégories ? Les responsabilités sont-elles suffisamment réparties ? Comment sont assumées les tâches d'information et de formation ?

Débat démocratique, volonté de faire prendre en charge le plus possible les problèmes par les intéressés, refus de la centralisation des décisions, des négociations secrètes, des barrières catégorielles... C'est à ce niveau que se situe le débat avec les autres confédérations syndicales.

Faute de pouvoir aujourd'hui inscrire le socialisme autogestionnaire dans les structures de la société, nous devons le vivre dans l'action syndicale. Nous disons que les luttes sociales sont le moteur du changement: à nous d'inscrire cette affirmation dans les faits.

Sur cette toile de fond doit se préparer notre congrès fédéral, comme une étape importante dans l'unification des luttes des travailleurs de l'information, de l'audiovisuel et de l'action culturelle.

La FTIAAC à l'Elysée

Le 30 mars, une délégation de la FTIAAC a été reçue par Yves CANNAC, attaché à la Présidence de la République, à qui elle a fait connaître les principales revendications de nos syndicats. Le rendez-vous avait été pris à la suite de l'entrevue avec Giscard d'une délégation confédérale, qui avait évoqué dans la discussion les problèmes de notre secteur.

La délégation de la FTIAAC a rappelé son attachement à la notion de service public, qui implique entre autres choses l'indépendance des journalistes de la radio-télé nationale et de l'AFP. Il faut donc mettre fin aux pressions du pouvoir (préfets, gouvernement, Elysée) - dont des exemples ont été cités.

La délégation a également insisté sur l'application de l'ordonnance du 26 août 1944 sur la presse. M. Cannac ayant déclaré que si l'ordonnance est inappliquée, "c'est peut-être qu'elle est inapplicable" et ayant évoqué l'hypothèse de sa modification, la FTIAAC a indiqué son opposition à un tel projet: l'ordonnance est applicable, c'est une question de volonté politique.

Ont été également abordés:

- le problème de l'emploi, volume des effectifs et surtout nature des emplois (la délégation a notamment marqué son opposition au développement des statuts d'occasionnels, du recours aux sociétés prestataires de services, etc...),

- la question de la convention collective unique de l'audiovisuel, objectif vers lequel la FTIAAC souhaite avancer, en commençant par l'unification des situations des personnels de l'ex-ORTF,

- les bas salaires,

- le débat sur le monopole de diffusion, "débat aujourd'hui faussé".

Sur la vidéotransmission, la FTIAAC a manifesté son inquiétude et demandé:

- que sur sa mise en œuvre des discussions soient immédiatement engagées avec les syndicats concernés, et que le Parlement soit saisi,

- qu'elle s'inscrive dans une optique de décentralisation.

LA VIDÉOTRANSMISSION

En Avril 1977 la première expérience "en vrai grandeur" de vidéotransmission en FRANCE a été faite en Auvergne - Depuis, les choses ne cessent de se préciser :

- le 24 Novembre, le Président de la République demande au 1er Ministre de faire rapidement entreprendre une étude sur développement et la mise en place de cette technique.
- En Mars 1978, la mission d'étude est mise en place. Elle regroupe des représentants de la direction générale des télécommunications, de Télédiffusion de France, de la Société Française de Production et de la DATAR. Elle doit fournir ses conclusions en Mai.
- le 23 Mars sort le décret définissant le régime des dérogations au monopole de radio-télévision, cadre dans lequel peut désormais entrer "légalement" la vidéotransmission
- Fin Avril, la société FACT doit remettre les résultats d'une enquête dont elle a été chargée par les pouvoirs publics.
- Enfin, il est d'ores et déjà prévu un certain nombre d'opérations de diffusion en salle à l'occasion du "mondial" en juin prochain.

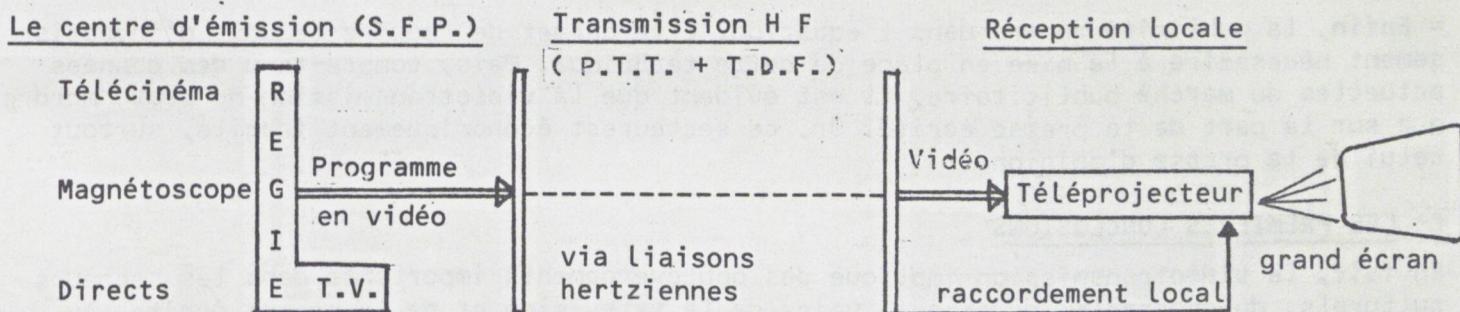
De prospective, la vidéotransmission est donc devenue un problème de brûlante actualité

Compte tenu de ses implications politiques, culturelles et sociales, il est donc

nécessaire et urgent d'attirer l'attention des travailleurs de nos secteurs, de la Confédération, et si possible celle du public, sur ce nouveau moyen de communications dont la mise en place se fait presque clandestinement. C'est pourquoi la FTIAAC ouvre aujourd'hui publiquement le dossier de la vidéotransmission.

A- La vidéotransmission est un système de diffusion de programmes audiovisuels destinés à des catégories particulières de personnes. En effet, ces programmes ne peuvent être captés que par des installations équipant des lieux spécialement choisis pour leur réception. Le principe du système implique une projection de l'image télévisée sur grand écran, par l'intermédiaire d'un téléprojecteur, dans des conditions analogues à la projection d'un film.

SCHEMA DE PRINCIPE DU DISPOSITIF PRÉVU



- Les points de réception peuvent être des salles de cinéma, des locaux d'administrations publiques ou de collectivités locales (il est envisagé 400 points de réception pour 1980)

- Les programmes peuvent être de type grand public (films, directs ou différés de grands événements, sportifs, de variétés ou de théâtre....) ou spécialisés (émissions destinées à des catégories déterminées)

- Sur le plan technique, le dispositif, certes restitue une image de qualité inférieure à celle de l'image classique cinéma, mais il fonctionne tout à fait correctement. Le seul problème qui se pose actuellement est celui de la disponibilité permanente d'un nombre suffisant de liaisons hertziennes. Ce problème n'est pas insurmontable dans un proche avenir.

B- LES PRINCIPAUX PROBLÈMES QUI SE POSENT

- Dans notre société une nouvelle technique ne trouve son débouché que s'il existe un marché économiquement rentable ou si elle présente un intérêt pour le pouvoir politique en place. Le seul lieu où la vidéotransmission puisse trouver une recette intéressante est la salle de cinéma; ce sera donc prioritairement vers elle que se développera ce nouveau système. Cependant, d'autres lieux, comme des Maisons de la Culture et les M.J.C. certes moins rentables, semblent aussi devoir être concernés, pour des raisons "plus politiques"

En fait, la vidéotransmission permet de développer de manière déterminante les circuits

de diffusion actuels de la culture, du divertissement et de la publicité. Or, tout semble indiquer qu'elle accentuera encore la concentration de ces circuits entre les mains de la classe dominante et qu'elle s'inscriera dans le schéma global de l'audiovisuel que la FTIAAC a déjà eu l'occasion d'analyser et de dénoncer.

- Les conséquences directes dans nos secteurs de la vidéotransmission telle qu'elle semble envisagée

- = Les laboratoires de développement tirent actuellement plusieurs dizaines de copies d'un film que la vidéotransmission distribuera, simultanément à partir d'un seul dérouleur dans plusieurs centaines de salles, donc d'une seule copie. En dehors des plus grands qui seront aussi bien sûr "secoués", la plupart des laboratoires ne semblent pas pouvoir survivre à une telle mutation et devront licencier.
- = La vidéotransmission aura aussi de sérieuses répercussions sur l'exploitation des salles. D'une part, en modifiant les méthodes d'exploitation, elle touchera au volume et à la nature de l'emploi des projectionnistes. D'autre part, elle peut rapidement aboutir à différencier deux circuits de diffusion :
- 1- Le circuit d'exclusivité qui aura tendance à s'intégrer verticalement à la société d'émission et ce faisant constituera un nouveau "progrès du capitalisme monopolistique" dans le secteur des salles.
- 2- Les autres salles engagées dans un processus de marginalisation et de déprérissement quelques soient les efforts faits pour une programmation de "qualité".
- = Au niveau de la production cinéma. La nécessité qu'il y aura de réaliser des produits "grand public", la diffusion massive qui les amortit en très peu de temps, risquent d'accentuer encore les phénomènes nocifs du védettariat et du show-business, et d'ouvrir l'ère du programme unique, du prêt à porter cinématographique", c'est à dire d'aggraver la crise du cinéma avec son cortège de graves conséquences sur le public et sur les travailleurs concernés.
- = Le raccordement des Maisons de la Culture et des secteurs socio-culturels à la vidéotransmission risque de réduire leur rôle à celui de simples cellules de diffusion au détriment de ceux qui sont normalement les leurs, avec tout ce que cela implique de grave au niveau de la vie culturelle locale et au niveau de l'emploi des secteurs.
- = Enfin, la publicité rentre dans l'équation. Elle permet de réduire le coût d'investissement nécessaire à la mise en place de cette technique. Mais, compte-tenu des données actuelles du marché publicitaire, il est évident que la vidéotransmission ne peut "mordre" que sur la part de la presse écrite. Or, ce secteur est économiquement fragile, surtout celui de la presse d'opinion.

C- LES PREMIERES CONCLUSIONS

En fait, la vidéotransmission implique des bouleversements importants dans les secteurs culturels, du spectacle, du cinéma, voire de la télévision et de la presse écrite. Au regard de ceux-ci, et des répercussions qu'elle aura au niveau de l'information sociale et de l'animation culturelle, la FTIAAC ne peut que s'élever contre la manière dont s'effectue "l'approche" de la mise en place de la vidéotransmission (une approche efficacement coordonnée à tous les niveaux des pouvoirs publics concernés, mais extrêmement discrète et protégée par une information superficielle et à sens unique)

Pour la FTIAAC, avant de passer à la réalisation du système, il faut tout d'abord :

- ouvrir les discussions nécessaires entre les pouvoirs publics et les organisations syndicales et patronales concernées.
- saisir l'assemblée nationale sur la question des conséquences culturelles et sociales de la vidéotransmission

En tout état de cause, pour nous, la vidéotransmission doit répondre à des impératifs de type "service public" et contribuer à la décentralisation et à la diversification des activités culturelles et des spectacles.

LUTTES ET COMMUNICATION. Mensuel. Le numéro: 3 francs. Abonnement (un an): 20 francs. Rédaction, abonnements: 5 rue Geoffroy Marie, 75009 Paris.

Directeur de la publication: Michel Rey. Imprimé à la CFDT, 26 rue de Montrholon, 75009 Paris. Numéro de commission paritaire: 1422-D-73

S.J.F.-CFDT

JOURNALISTES

Responsables de sections syndicales et correspondants d'entreprises

Solidarité Argentine: Le SJF propose une pétition nationale

La phase finale de la Coupe du monde de football, le *Mundial*, se déroulera en Argentine en juin. Ce sera l'occasion pour le pouvoir militaire qui gouverne actuellement ce pays, d'une vaste opération de propagande.

Pourtant, quelle est la réalité en Argentine ? Des milliers de prisonniers politiques, des milliers de disparus et d'assassinés par des commandos para-policier ou para-militaires, les droits politiques et syndicaux à peu près totalement supprimés, une inflation galopante, la misère. Dans le domaine de la presse: 30 journalistes assassinés depuis mai 1976, 40 disparus et 68 emprisonnés, d'autres victimes de brimades dans leur travail, plusieurs journaux fermés, la censure sur ce qui paraît.

Certains militants, en Europe, ont préconisé le boycott de la Coupe du monde. La CFDT, au niveau confédéral, a posé la question aux syndicalistes argentins avec lesquels elle est en contacts: y êtes-vous favorables ? Le SJF-CFDT a posé la même question à deux organisations de réfugiés argentins, notamment l'UPARF (Union des journalistes argentins en France), et des contacts ont eu lieu avec des représentants de mouvements politiques argentins, notamment les Montoneros qui constituent l'aile la plus dure de l'opposition. Tous nos camarades argentins ont fait la même réponse: ils ne sont pas favorables au boycott, qui serait mal compris par la population argentine - et qui en outre est irréalisable concrètement.

Mais il faut profiter de la résonnance de cette manifestation sportive pour démonter la propagande du gouvernement du général Videla, et pour informer sur la véritable situation en Argentine.

UNE PETITION NATIONALE DES JOURNALISTES

Le SJF-CFDT a proposé aux autres syndicats de l'U.N.S.J. le lancement d'une pétition nationale des journalistes français, demandant:

-la libération des journalistes emprisonnés et des informations sur le sort des disparus (nous en avons la liste très précise),

-le rétablissement de la liberté de la presse et, d'une façon générale, des droits civils, politiques et syndicaux et la libération des prisonniers politiques,

-la possibilité pour les journalistes du monde entier qui vont se rendre en Argentine d'effectuer en toute liberté des reportages, non seulement sur les manifestations sportives mais aussi sur la réalité sociale, culturelle, économique et politique.

Les autres syndicats ont donné leur accord. La pétition va être envoyée aux sections syndicales dans quelques jours.

Il est demandé à tous de la faire signer DANS LES DELAIS LES PLUS RAPIDES. Il faut en effet que les feuilles avec les signatures soient rassemblées avant la fin de mai par les syndicats pour parvenir à leurs destinataires avant le début du *Mundial*.

Nous devons avoir des milliers de signatures.

LA F.I.J.: "EN ARGENTINE, ASSUREZ DES REPORTAGES SUR LES CONDITIONS D'EXISTENCE DU PEUPLE ARGENTIN"

D'autres initiatives de solidarité ont été prises. Les journalistes argentins de l'UPARF ont organisé, en liaison avec l'UNSAJ et avec l'Union des journalistes sportifs de France, des réunions d'information pour les confrères qui partiront là-bas. L'Union

des journalistes sportifs veille à ce qu'aucune discrimination de caractère politique n'ait lieu dans la délivrance des visas.

De son côté, la Fédération internationale des journalistes (FIJ, dont le siège est à Bruxelles et à laquelle appartient le SJF-CFDT) a publié un communiqué rappelant les atteintes aux droits de l'homme en Argentine, les démarches faites en faveur des journalistes disparus ou détenus - qui n'ont obtenu aucune réponse des autorités argentines.

"Dans ces conditions, déclare le communiqué, la Fédération internationale des journalistes demande à tous les professionnels de l'information de se rendre en Argentine pour y assurer le reportage non seulement sur les événements sportifs mais sur l'ensemble des conditions d'existence faites au peuple argentin."

La FIJ demande à l'OIJ (Organisation internationale des journalistes, dont le siège est à Prague) de "se joindre à cet appel et le rendre effectif auprès de ses propres affiliés" (notamment les syndicats des pays de l'Est européen finalistes du Mundial).

DES DECLARATIONS INQUIETANTES

Le général Antonio Merlo, principal organisateur de la Coupe du monde de football, a fait des déclarations inquiétantes, évoquant des campagnes "organisées par l' subversion" et ajoutant: "Je ne doute pas un instant que certains envoyés spéciaux tenteront de tirer parti de n'importe quel incident pour l'associer à cette campagne préalable de dénigrement." Il va jusqu'à prétendre que des guerilleros "tenteront de secouer l'opinion publique par un fait sensationnel, comme pourrait l'être un enlèvement d'un journaliste étranger, préalablement arrangé entre les terroristes et cette personne."

Tout cela, venant après des déclarations sur le même ton du ministre de l'Intérieur, laisse craindre soit des expulsions de journalistes, soit des provocations. Les syndicats de l'UNSJ demandent à leurs adhérents qui vont se rendre en Argentine de se tenir en liaison entre eux sur un plan syndical afin de faire face à toute situation imprévue.

LE TEXTE DE LA PETITION

Voici le texte de la pétition que va lancer l'UNSJ. Elle est à faire signer et à renvoyer à votre syndicat au plus tard le 25 mai.

*Au général Jorge Rafael Videla
président de la République d'Argentine*

Monsieur le Président,

Nous, journalistes français, sommes très inquiets de la situation de nos confrères et de celle de la presse dans votre pays. En effet, selon les informations fournies par l'Union des journalistes argentins en France à l'Union nationale des syndicats de journalistes français, on compte actuellement en Argentine, outre 29 journalistes assassinés depuis mai 1976, 40 disparus et 68 emprisonnés.

D'autres journalistes sont victimes de brimades dans leur travail et plusieurs journaux ont été fermés.

Nous nous adressons à vous pour réclamer la libération des journalistes emprisonnés, des informations sur le sort des disparus, la restitution des droits syndicaux aux journalistes argentins et le rétablissement d'une totale liberté de la presse comme de toutes les libertés.

A l'occasion de la Coupe du monde de football, de nombreux journalistes français vont se rendre en Argentine. Nous affirmons notre vigilance pour empêcher toute discrimination de caractère politique dans la délivrance des visas. Nous demandons que les journalistes envoyés spéciaux de tous pays disposent de la liberté nécessaire pour effectuer des reportages objectifs sur les manifestations sportives et aussi, à cette occasion, sur la réalité sociale, économique, culturelle et politique de l'Argentine.

Aux sections du SJF: avez-vous désigné vos délégués au congrès ? (20-21 mai)

JOURNALISTES: LE POINT SUR LES SALAIRES

Succès de l'action dans les hebdos et périodiques parisiens: revalorisation en mai

Comme nous l'avions indiqué, une nouvelle réunion de négociation a eu lieu le 24 avril entre l'U.N.S.J. et les organisations patronales des hebdos et périodiques, afin notamment de fixer le montant de la revalorisation des barèmes en mai.

Il n'est pas inutile de rappeler les étapes qui avaient précédé:

-Pas de rencontre avec les syndicats patronaux de cette forme de presse depuis juin 1977, malgré plusieurs demandes de rendez-vous de l'UNSJ. Début février 1978, Pierre Marin, président de l'Union, leur écrit que, faute de rendez-vous, nous nous présenterons chez eux en délégation le 20 février pour exiger une négociation. Cette initiative débloque enfin la situation: les patrons nous fixent rendez-vous pour le 8 mars.

-L'UNSJ, sur proposition du SJF-CFDT, décide d'appuyer la négociation en lançant une pétition dans les entreprises. Cette pétition recueillera 876 signatures dans 55 entreprises. Elle permet de populariser les revendications.

-Le 8 mars, une délégation assez nombreuse de journalistes rencontre les patrons. Ceux-ci se montrent intransigeants, répondant "non" à tout. Seule concession obtenue: un nouveau rendez-vous.

-L'UNSJ décide de ne pas rester sans réaction. Elle diffuse largement un tract appelant à tenir partout des assemblées d'information, et à faire 2 heures de grève le 3 avril, jour de la nouvelle rencontre avec les patrons. Ce tract est diffusé largement et affiché, y compris dans des entreprises où il n'y avait jamais eu d'apparition syndicale auparavant.

-Les syndicats patronaux tiennent une réunion au cours de laquelle ces problèmes sont évoqués. D'après les "fuites" qui sont venues jusqu'à nous, cette réunion voit s'opposer très vivement deux courants parmi les patrons: certains insistent pour que le syndicat patronal "lâche du lest" afin d'éviter le développement d'une ambiance de crise; d'autres s'y opposent. Finalement, ce sont les premiers qui l'emportent. Toutefois, les concessions sont possibles uniquement sur les salaires, et ne portent pas sur les questions "politiques", par exemple diminution de la hiérarchie des salaires. C'est pourquoi les patrons refuseront absolument toute idée d'une augmentation uniforme. Cela marque la limite que pour le moment nous n'avons pas pu franchir...

-Le 3 avril, journée d'action, assez bien suivie. L'arrêt de travail est effectif dans un nombre non négligeable d'entreprises, et dans un très grand nombre d'autres où l'arrêt de travail n'a pas été possible, il y a néanmoins une action d'information, ou des démarches auprès des directions. Au cours de la négociation, il y a d'abord une longue bataille - sans succès - pour obtenir une revalorisation uniforme des salaires (300 F). Les patrons proposent, eux, 3 % en mai (en plus de l'augmentation au titre de l'indice des prix). Après discussion, ils vont jusqu'à 5 %. Pour l'UNSJ, c'est encore insuffisant; nous demandons 6,5 % et le relèvement des postes les plus bas de la grille. Les patrons disent: "Nous allons y réfléchir, nous rendrons réponse le 24 avril."

-24 avril: Nouvelle réunion. Une information a été faite dans les entreprises. Les patrons acceptent de relever le poste le plus bas (stagiaire du 1er au 3e mois) pour l'aligner sur celui de stagiaire du 4e au 12e mois; concession vraiment secondaire, et pour le reste ils s'en tiennent à 5 %. Longue discussion; l'UNSJ propose alors: "Puisque vous ne voulez pas aller au-delà de 5 % pour la 1^e catégorie, ne peut-on avoir davantage pour les deux autres catégories de journaux - ce qui rapprocherait les

catégories et diminuerait les disparités, au profit des bas salaires ?" Les patrons promettent d'étudier cette proposition et de rendre réponse avant le 10 mai.

-2 mai: les patrons font connaître leur réponse: c'est oui.

IL Y AURA DONC, A COMPTER DU 1er MAI, UNE REVALORISATION DES BAREMES DE 5 % pour les hebdos et périodiques de la catégorie, de 5,5 % pour ceux de 2e catégorie, et de 6,5 % pour ceux de 3e catégorie.

Attention ! Cette revalorisation, les patrons ne sont pas obligés de l'appliquer aux salaires réels, - sauf si un accord d'entreprise le stipule. Dans beaucoup d'entreprises, l'augmentation ne sera donc calculée que sur la part du salaire correspondant au barème, et non sur la totalité du salaire.

Mais il n'est pas prévu que l'augmentation puisse être absorbée "à due concurrence" sur les compléments personnels de salaires (ou "avantages acquis"). Il doit y avoir, dans tous les cas, une augmentation, même si elle n'est calculée que sur le barème... Au cas où des entreprises voudraient ne pas la verser, prière d'alerter le syndicat.

Pour le moment, les autres revendications (barème des piges, congés d'hiver, pré-retraite, etc...) n'ont pas abouti. Elles demeurent posées.

Cette affaire prouve en tout cas que L'ACTION PAYE...

Hebdos régionaux: c'est gagné pour l'augmentation uniforme

Dans les hebdos régionaux, forme de presse où les barèmes sont les plus bas, une longue négociation engagée depuis décembre avec le syndicat patronal, le SNPHRI, vient d'aboutir à un succès. Voici les résultats acquis:

-A partir du 1er avril, plusieurs postes du bas de la grille ont vu leur coefficient relevé de 5 points, soit 106 francs (+ 5 % pour les hebdos tirant plus de 10.000 exemplaires, et + 15 % pour les hebdos tirant plus de 20.000 exemplaires). Il s'agit du stagiaire du 1er au 3e mois (qui est ainsi aligné sur le stagiaire 3e au 12e mois, au coefficient 90), du stagiaire du 13e au 24e mois (qui passe de 95 à 100) et du réacteur (qui passe de 105 à 110).

-A partir du 1er mai, tous les coefficients sont relevés de 10 points; en échange, la majoration de 5 % pour tirage de plus de 10.000 exemplaires est supprimée, et la majoration pour tirage de plus de 20.000 exemplaires est ramenée à 10 % (au lieu de 15 %). Résultat: augmentation uniforme de 212 francs pour les hebdos tirant moins de 10.000 exemplaires; augmentations variant entre 117 francs (stagiaire débutant) et 27 francs (réacteur en chef) dans les hebdos tirant plus de 10.000 exemplaires; augmentations variant entre 138 francs (stagiaire débutant) et 47 francs (réacteur en chef) dans les hebdos tirant plus de 20.000 exemplaires.

-Le SNPHRI est d'accord pour que dorénavant les augmentations au titre du coût de la vie s'appliquent obligatoirement aux salaires réels. (Cette clause ne s'applique pas aux augmentations d'avril et mai, puisque celles-ci sont des revalorisations; elles peuvent donc être calculées sur les barèmes et non sur les salaires réels).

-Le SNPHRI est enfin d'accord pour que les augmentations soient calculées sur le dernier indice connu: disposition technique qui a l'avantage, en période de hausse rapide des prix, d'entraîner des augmentations suivant de plus près les hausses de l'indice INSEE.

Quotidiens régionaux: + 3,5 % en mai

Les salaires des quotidiens régionaux sont augmentés de 3,50 % à compter du 1er mai. Cette augmentation doit s'appliquer aux salaires réels. Elle est légèrement supérieure à ce qui aurait résulté de l'application stricte des accords concernant l'indice des prix (2,7 %). Le salaire minimum et la question des piges seront discutés lors d'une prochaine réunion.

♦ NEGOCIATIONS PROCHAINEMENT POUR LES QUOTIDIENS PARISIENS (5 mai), LES AGENCES (9 mai), LES QUOTIDIENS DEPARTEMENTAUX (10 mai).

LES FONDS D'ASSURANCE FORMATION

Les problèmes de la formation permanente sont en général assez peu pris en charge par les sections syndicales. Ce sont pourtant des questions importantes, qui touchent de près tant aux problèmes du chômage qu'à ceux du contenu (quelle formation pour faire quel type de journalisme et dans le cadre de quelle organisation du travail ?)

C'est notamment aux membres des comités d'entreprise qu'il appartient de s'en préoccuper, tant à travers l'établissement du "plan de formation" de l'entreprise qu'à travers le contrôle de l'attribution des "congés formation" et de l'utilisation des fonds.

Parmi les instruments d'une politique efficace en matière de formation permanente figurent les "fonds d'assurance formation", gérés paritairement et chargés de recevoir une partie plus ou moins importante de la contribution des entreprises.

Au FAF-JouP (journalistes parisiens): des documents pour les entreprises

Le FAF-JouP (Fonds d'assurance formation des journalistes parisiens) regroupe actuellement les quotidiens parisiens et les agences de presse (y compris l'AFP). 1600 journalistes sont concernés. Le Syndicat (patronal) de la presse hebdomadaire parisienne a demandé à y adhérer; cela ferait près de 3000 journalistes concernés, et entraînerait la re-négociation de la convention qui régit ce FAF.

Les entreprises sont tenues de consacrer 1 % de la masse salariale à la formation permanente. Les entreprises adhérentes versent au FAF-JouP 45 % de ces fonds pour ce qui concerne la masse salariale des journalistes. Cela représente des sommes importantes.

Au Conseil de gestion du FAF-JouP, le SJF-CFDT a deux représentants, Nicole du Roy et Daniel Junqua, qui y ont joué un rôle très actif. Mais il est nécessaire qu'ils disposent de relais dans les entreprises - et que, notamment parmi les élus aux comités d'entreprises, il y ait des camarades qui prennent ces problèmes en charge. En outre, Nicole du Roy et Daniel Junqua vont devoir être remplacés dans les tout prochains mois: l'une parce que, devenue pigiste, elle a beaucoup moins de disponibilité et de régularité dans son emploi du temps; l'autre parce qu'il part en poste à l'étranger en juin.

Le FAF-JouP a décidé d'abord de chercher à connaître les besoins et les aspirations existant en matière de formation permanente. Une enquête approfondie a été menée dans les entreprises adhérentes, auprès des responsables de la formation et auprès d'un certain nombre de journalistes "de la base". Elle est terminée. Ses résultats vont faire l'objet d'une très large diffusion, afin de sensibiliser les journalistes, les sections syndicales, les directions:

- un document de 4 pages envoyé à tous les journalistes des entreprises adhérentes;
- un montage audiovisuel destiné aux entreprises, par l'intermédiaire des comités d'entreprises.

Parmi les interventions du FAF, à noter une session qui va avoir lieu très prochainement en liaison avec l'AJIS (Association des journalistes d'information sociale) sur le thème "l'information sociale dans les quotidiens parisiens". Partant d'une étude

de contenu des informations sociales dans ces journaux pendant une semaine témoin, comparée avec les dépêches reçues pendant la même semaine, la session a pour objet d'aider les journalistes sociaux à découvrir les lacunes de leur travail et de leurs rubriques et à prendre les moyens d'améliorer leurs connaissances, leur capacité d'analyse, leur pratique...

L'intérêt d'un tel travail est évident. D'autres sessions du même type, également financées par le FAF, pourraient être organisées, par exemple sur les informations concernant la jeunesse, l'armée, etc... Une session sur le matériel moderne est également en préparation.

.../...

Au FAF-PQP (quotidiens de province): sérieux problèmes de fonctionnement

Le FAF-PQP (Fonds d'assurance formation de la presse quotidienne de province) concerne toutes les catégories professionnelles des entreprises adhérentes. Mais ces entreprises n'y versent qu'une part faible des sommes qu'elles doivent consacrer à la formation permanente: seulement 10 % de ces sommes. Il serait d'ailleurs intéressant de savoir comment elles utilisent les 90 % restants.

Pour les ouvriers, le FAF a donné la priorité au financement d'actions de formation liées à la reconversion technique. Des bourses ont été attribuées à des cadres administratifs pour des sessions sur la documentation et sur le marketing, et à des employés pour des sessions de perfectionnement en secrétariat et des sessions de préparation à la retraite.

Pour les journalistes, le bilan est maigre: en deux ans, financement de deux sessions organisées en liaison avec l'Institut d'études politiques: l'une sur les élections municipales, l'autre sur les élections législatives. La commission pédagogique des journalistes voulait organiser, dans les différentes régions, des rencontres avec les responsables de formation dans les entreprises et avec des délégués des rédactions, afin de dégager les besoins et de sensibiliser. La mauvaise volonté des directions l'a empêché.

DEUX FILMS... POUR SERVIR A QUOI ?

Des sommes relativement importantes ont été consacrées par le FAF à la réalisation de deux films sur l'évolution technique dans la presse. On peut se demander à qui et à quoi ils sont destinés: selon plusieurs de ceux qui les ont vus, ils sont trop techniques pour la vulgarisation auprès des personnels non directement concernés (employés, journalistes des services de reportage) et insuffisants pour les professionnels appelés à utiliser les nouvelles techniques. Pourtant, le FAF va maintenant engager de nouvelles dépenses pour leur diffusion.

UN FONCTIONNEMENT PEU DEMOCRATIQUE

En fait, le fonctionnement de cette institution est fort peu démocratique, et à la limite de la régularité. Des décisions sont prises en petit comité, en dehors des instances statutaires, sans que l'ensemble des représentants des syndicats soient informés.

Les commissions pédagogiques (par catégorie professionnelle) sont théoriquement responsables du choix des programmes de formation à financer. Mais trop souvent, tout au moins en ce qui concerne les journalistes, les patrons n'y viennent pas et remettent ensuite tout en cause.

Le contrôle de l'utilisation des fonds est insuffisant. Une part importante de ces fonds va au fonctionnement administratif (le syndicat patronal, SNPOR, perçoit 1.500 F par mois de "loyer" du FAF, ainsi que des "remboursements" pour les frais de secrétariat).

Dans ces carences de fonctionnement, nos partenaires du Livre CGT ne sont pas exempts de reproches, ainsi que le responsable (SNJ) de la commission pédagogique des journalistes, qui ont tendance parfois à régler les affaires seuls avec les patrons.

Pour remédier à ces difficultés, l'UNSJ, la Fédération du Livre CGT et la Fédération du Livre CFDT ont décidé de mieux préparer en commun les réunions et activités du FAF. Cela s'est manifesté lors de la récente assemblée générale (12 avril), qui a été précédée d'une réunion préparatoire.

Ici aussi, comme au FAF-JouP, l'essentiel est que dans les entreprises il y ait un relais au sein des sections syndicales, notamment chez les élus aux comités d'entreprise.

Le SJF-CFDT est représenté à la commission pédagogique des journalistes par Gérard Loigerot ("Voix du Nord"). Le Livre CFDT est représenté par Justin Lagarde ("le Provençal"), Pierre Berger ("l'Union") et Odile Briant ("Ouest-France").

**SUITE DE LA PARTIE "JOURNALISTES"
EN PAGE 21: RELATIONS AVEC LA CGT**

SYNAPAC CFDT

5, rue Geoffroy Marie
75009 PARIS
Tél: 246.52.85

VIDEO-TRANSMISSION: PIEGE A CONS

"La télévision est un incomparable instrument de promotion sociale. On s'habille, on vit, on pense même aujourd'hui pratiquement de la même façon à la campagne comme à la ville, dans les petites localités comme dans les grandes. C'est pour beaucoup à la télévision qu'on le doit."



BRETON

OCCITAN

CH'TIMI

ALSACIEN

IRREDUCTIBLE

On peut supposer que le même genre de déclaration est survenue après que l'en ait constaté que la promotion sociale conduisait les français à consommer aux quatre coins du pays, du veau issu de bassettes d'élevage où la démonstration de l'antibiotique et le sevrage prématué permettaient d'obtenir de la viande blanche et asceptisée en garantissant l'accroissement du volume de la production laitière.

Voilà pourquoi aujourd'hui, il faut accueillir avec plus que des réserves le décret de dérégulation au monopole de diffusion radio-télévisée qui peut ouvrir le règne des mercantiles et de l'idéologie dominante dans le marché de la vidéo-transmission. C'est du moins ce que nous pressentons si tant qu'organisation syndicale la CFDT ne parvient pas à imposer un contrôle démocratique de ce média de groupes.

VIDEO-TRANSMISSION QUES ACO ?

C'est le procédé qui permet de projeter en noir ou en couleur sur grand écran, simultanément à des endroits multiples, un programme filmé, enregistré ou transposé en vidéo. :

- à partir d'un évènement direct ou différé.
- à partir d'un produit cinématographique avec éventuel duplex permettant aux spectateurs soit de participer soit d'intervenir ou commenter.

VIDEO-TRANSMISSION C'EST QUI ?



QUE VEUT
LE PEUPLE ?
DU
PAIN
ET
DES
JEUX

Jean-Charles MELLINE, entre autres, P.D.G. de la Société Française de Production - S.F.P. - (crée à l'origine pour répondre aux demandes de programmes des chaînes TV),

- Président de la Fédération Nationale des Cinémas Français chargée de la mise en place du monopole des salles de cinéma,
- "Ex" P.D.G. de l'Union Générale Cinématographique - U.G.C. - un des grands de la distribution et de l'exploitation cinéma,
- Allié de Phillips France pour la fabrication industrielle des téléprojecteurs nécessaires à la vidéo-transmission,
- Homme de culture au sens où l'on sème pour récolter et homme d'antichambre d'un pouvoir préoccupé d'éloigner les travailleurs de la réflexion et de la communication.

VIDEO-TRANSMISSION DE QUOI ?

D'à peu près la même chose qu'à la télévision : informations - spectacles - manifestations sportives - créations - films - documents d'archives - publicités - rediffusions - PLUS : manifestations régionales culturelles, folkloriques ou sportives - programmes destinés à des publics particuliers : jeunes - 3 ème âge - immigrés - handicapés - étudiants - travailleurs en formation - artisans et pour finir défense nationale.

OU ?

Tout d'abord dans les salles de cinéma puis dans les préfectures, mairies, casernes, hôpitaux, universités, Maisons de la Culture, centres culturels, associations socio-culturelles.

POUR ACCROITRE LES BÉNÉFICES DE QUI ?

De ceux qui instaurent le monopole de la production cinéma et audio-visuelle y compris dans les chaînes de télévision, qui sont souvent ceux qui détiennent le monopole de la distribution (films ou documents) et le monopole des salles de cinéma.

SUR LE DOS DE QUI ?

1° - DES TRAVAILLEURS DES SECTEURS CONCERNÉS :

- Production cinéma et audio-visuelle :

A l'origine, trois conventions collectives : celle de l'O.R.T.F. - celle des travailleurs permanents de la production - celle des travailleurs intermittents de la production (personnels engagés au coup par coup pour des réalisations et devant être payés 30 % au-dessous des barèmes des permanents du fait de l'intermittence travail/chômage). Depuis, éclatement de l'O.R.T.F. pour répartir la production en 5 sociétés : T.F.1 - Antenne 2 - FR 3 - S.F.P - I.N.A., régies par 5 conventions collectives différentes ; mise en concurrence chaînes T.V. entre elles et de la S.F.P ; mise en concurrence de la S.F.P et de la production cinéma ; mise en concurrence du tout avec les sociétés rattachées aux chaînes privées de télévision, mais surtout avec les sociétés de sous-traitance, prestataires de services, voire d'intérim.

Pour continuer déblocage de productions réalisées à l'étranger, déblocage des archives de documents filmés et télévisés.

Pour finir, encouragement à une production dite ouverte, réalisée soit par des semi-professionnels, soit par des collectivités, soit par des amateurs, subventionnés ou pas, non soumis à des critères de rentabilité, souvent favorables à la notion de bénévolat ou simplement satisfaits de disposer des moyens matériels de la création audio-visuelle.

Tout est prêt pour s'assurer d'une main-d'œuvre au moindre coût.

- Laboratoires de développement et de tirage de films

Le tournage en vidéo exclut le support film traditionnel. Jusqu'à présent, un film distribué sur l'ensemble du territoire était tiré à environ 150 copies. Demain, il suffira de deux copies vidéo pour desservir le même réseau.

On voit de suite les répercussions sur les effectifs de travailleurs des labos.

- Distribution cinéma :

Vérifier, expédier quelles copies ?

- Exploitation cinéma (les salles)

Au premier abord, l'utilisation des salles du matin au soir devrait se traduire par un accroissement du nombre des salariés. En fait, la modernisation des structures d'accueil, l'émission de l'image à partir d'un centre, relèveront le personnel, y compris les projectionnistes, dans des fonctions de surveillance. Temps de présence et temps considéré comme effectivement travaillé s'équilibrant selon un système d'équivalence.

- Création artistique et culturelle - animation sociale.

Les troupes de théâtres et interprètes de tous genres devront s'adapter à la vidéotransmission qui selon son principe leur permettra d'être vus sur l'ensemble du territoire donc leur imposera de renouveler rapidement

leur spectacle. S'ils refusent le système ils pourront toujours se mettre en quête d'un autre public disponible.

Les équipements collectifs ont pour mission de faciliter les échanges sociaux à partir de réalités en prise directe sur les travailleurs ou à partir de créations en principe liées à l'évolution desdits rapports sociaux. Introduire la vidéotransmission dans ces équipements concourra à nier leur caractère non lucratif en augmentant les activités de diffusion, et videra pratiquement de sens le travail des équipes d'animation.

MAIS AUSSI SUR LE DOS

2° - DES TELESPECTATEURS ET DES SPECTATEURS

Le matériel, les productions, les archives de chaînes de télévision sont issus des redevances payées par les téléspectateurs pour un service public. Jusqu'à présent, le prix d'une place de cinéma s'établit compte tenu des contingences liées à la nature du produit film (développement, tirage des copies, expédition, vérification, exploitation, stockage).

Or, l'en sait que le prix de la place pour une projection en vidéo-transmission sera en moyenne largement supérieure au prix d'une place de cinéma...

Certes, les moyens de mise en œuvre de la vidéo-transmission sont à prendre en compte, mais ils restent inférieurs en coût aux moyens traditionnels du spectacle audio-visuel.

Alors !!!!

POUR L'ENSEMBLE DES TRAVAILLEURS : VIDEOTRANSMISSION : DANGER IMMEDIAT

La vidéo-transmission doit rompre l'isolement des individus et engendrer des activités nouvelles. Ces déclarations généreuses nous inquiètent, particulièrement lorsqu'elles émanent de Jean-Charles EDELINE.

Rompre l'isolement des individus à partir d'un système centralisant l'accès à la réalisation, à la production, à la diffusion, voilà qui plutôt ressemble à une concentration de pouvoirs similaires à celles rencontrées à la radio-télévision ou dans la presse écrite.

Qui peut dire présentement que la radio-télévision est un instrument pour l'épanouissement de l'individu, qui peut dire que la presse est un organe pour l'information complète de l'individu. Alors nous voyons mal comment on accorderait au collectif ce qui est refusé à l'individu.

En fait il s'agit purement et simplement de s'assurer qu'un maximum de personnes soient mobilisées et consensuellement pendant leurs loisirs et ce quelle que soit la région, la localité ou l'endroit où ils se trouvent. La vidéotransmission intervient, à peine pour servir les intérêts de la classe dirigeante.



L'expérience de vidéotransmission réalisée en 1977 en Auvergne est significative vu l'essentiel de son contenu ; en direct : matchs de foot, de rugby, 'Dave à l'Olympia de Paris, théâtres de Boulevards, initiation à la moto, rallye auto, courses hippiques et tiercé. Films Cinéma.

Quelle démagogie ! Quelle rentabilité à 20 ou 30 francs la place !!

Demain en direct l'Argentine comme si nous y étions, avec la coupe mondiale de foot !!!

A QUEL PRIX LA PLACE ????

Alors de tout cela doit-on déduire que le procédé est inintéressant, totalement négatif ? Non, il faut savoir utiliser les nouvelles techniques pour améliorer les conditions des travailleurs.

Mais sans le contrôle des travailleurs, sans une décentralisation des infrastructures, la vidéo-transmission est un danger. UN DANGER IMMÉDIAT.

IL FAUT AGIR

S'agissant d'une opération de type service public, devant utiliser de fait des biens publics, P et T, Télé Diffusion de France, archives de l'ex-O.R.T.F., on s'étonne que la population n'en soit pas avertie, on s'étonne que le problème ne soit pas débattu au Parlement.

C'est encore une manifestation du mépris du pouvoir qui, pour servir des intérêts privés, n'hésite pas à déroger à des obligations démocratiques. Dès à présent, Pouvoir et Capital se rejoignent pour accélérer le mouvement, des accords sont pris pour la programmation. "Le groupement du football professionnel a donné son accord pour la retransmission en vidéo des matches du championnat". Il faut apprécier le procédé qui, du fait de l'exclusivité mettra les amateurs dans l'obligation de payer fort cher une place pour un spectacle qu'ils auraient pu voir à la télévision pour laquelle ils acquièrent la redevance.

Le rapport financier du système est inespéré. Un spectacle en direct de l'Olympia de Paris remplira plusieurs dizaines de salles, mais l'aspect idéologique est particulièrement préoccupant.

Lier entièrement aux intérêts privés la programmation relative à l'éducation nationale, à l'information, à la jeunesse et aux sports, au travail, à la santé, à la culture, c'est la main-mise sur ce qui concerne directement les travailleurs.

Voilà pourquoi, dans l'ensemble des professions, dans l'ensemble des régions, les organisations CFDT doivent d'urgence se mettre en capacité d'imposer le contrôle démocratique de la videotransmission.

Partout, les travailleurs doivent être en position d'agir pour éviter l'envahissement, l'étranglement de leurs cultures, de leur vie quotidienne. Dans tous les domaines qui les concerne prioritairement, les travailleurs doivent imposer leurs prérogatives. L'Etat et ses ministères doivent apporter des réponses aux questions des travailleurs.

IL S'AGIT D'EDUCATION - D'INFORMATION - DE FORMATION - DU TRAVAIL - DE LA SANTE - DES LOISIRS.

CHAQUE FEDERATION C.F.D.T., LA C.F.D.T., TOUS NOUS SOMMES CONCERNES.

AGISSEZ A TEMPS.

DEMAIN LES TRAVAILLEURS

DOIVENT

CONTROLER ET UTILISER

LA VIDEOTRANSMISSION

non à la VIDÉOlogie dominante

NON à la TRANSMISSION des fonds publics au privé



Industrie des loisirs ou animation sociale

En confiant à un même ministère l'autorité en matière de loisirs, de tourisme, de jeunesse, de sports, de la qualité de la vie, d'animation culturelle, de création culturelle, le Président de la République vient d'intervenir arbitrairement dans l'intérêt du capitalisme investi dans l'industrie des loisirs.

Poursuivant son désengagement vis à vis de la création culturelle et de la promotion des loisirs, le pouvoir met en œuvre une politique libérale avancée qui contraindra demain l'animation sociale à des critères de rentabilité.

En conséquence le SYMAPAC demande à ses adhérents de définir d'urgence leurs revendications de travailleurs de l'action culturelle et socio-culturelle afin qu'elles figurent concrètement dans les propositions d'une politique culturelle CFDT.

POLITIQUE CULTURELLE

ATTENTION: UNE CULTURE PEUT EN CACHER UNE AUTRE !!

RESUME DES CHAPITRES PRECEDENTS :

La culture à droite :

Moins de 1 % du budget de l'état - la décentralisation culturelle en question - des réalisations de prestige au service du marché de l'art - la création laminée - des droits sociaux qui restent à conquérir.

La culture à gauche :

Des bons sentiments, mais pas de véritable politique culturelle - un comportement quasi monopolistique de la C.G.T. et du P.C. dans la profession - des luttes qui se développent - le renforcement d'une organisation avec qui il faudra désormais compter : la F.T.I.A.A.C./C.F.D.T.

SUITE DU CHAPITRE PRECEDENT :

La nomination d'un nouveau ministre (Mr LECAT) de la culture et de la communication ne devrait pas bouleverser les données culturelles de notre pays - de DRUON à D'ORNANO, en passant par Michel GUY, le véritable point commun de tous les ministres "culturels" de la Vème république fut la gestion de budgets dérisoires au service d'une politique ouvertement réactionnaire (DRUON) ou de prestige (Michel GUY).

Les menaces qui, avant le 19 mars pesaient sur la radio et la télévision (privatisation), sur la presse (concentration) et la culture sont maintenant parfaitement claires et aujourd'hui l'ordre du jour est à la clarification de nos objectifs et au renforcement de la C.F.D.T.

La commission culturelle de la F.T.I.A.A.C. rassemble depuis plusieurs semaines les éléments de réflexion qui nous permettront d'élaborer une véritable politique culturelle de la C.F.D.T.

A l'heure actuelle, cette politique se définit au jour le jour et au fil des luttes. C'est fondamental mais insuffisant. Dans un premier temps, la commission culturelle de la F.T.I.A.A.C. proposera des orientations de travail et d'action au prochain congrès (2 et 3 juin 1970). Ces propositions devront alors être rapidement "mises en chantier" et confrontées à nos pratiques quotidiennes. Il deviendra ensuite essentiel que la C.F.D.T. toute entière prenne cette réflexion en charge.

Dans cette perspective, nous devons nous donner les moyens d'assurer la popularisation de toutes les luttes : c'est une des conditions de notre crédibilité et de notre efficacité. Coincés entre, d'une part, l'intransigeance patronale et gouvernementale et d'autre part, la politique monopolistique de la C.G.T., les adhérents de la F.T.I.A.A.C doivent maintenant prendre l'initiative de l'action sur tous les terrains, et, entre autre, sur celui de la revendication d'une politique culturelle cohérente de la C.F.D.T.

Cette préoccupation n'est pas secondaire mais au contraire doit s'intégrer et se nourrir des conflits qui se développent un peu partout.

La commission culturelle de la F.T.I.A.A.C. se propose d'établir la liaison, la circulation de l'information et la synthèse des analyses et propositions des organisations de la F.T.I.A.A.C.

Et avec un peu de chance, ce travail ne sera pas forcément triste !

A PROPOS DES MUSICIENS

Des musiciens qui appellent à s'organiser avec tous ceux qui revendentiquent un changement de société et non pas l'aménagement de statuts corporatistes, cela retient notre attention.

Si nous avons parcouru rapidement les trois premiers numéros de Combat Musique, nous y avons entrevu des analyses très proches de nos travaux. Nous ne pouvons donc qu'inviter les camarades du SYMAPAC à suivre et à renforcer les démarches de Combat Musique en souhaitant être bientôt en capacité d'épauler syndicalement les musiciens qui se reconnaîtront dans notre organisation.

Pour ceux qui ont ou qui veulent avoir des contacts avec les musiciens, nous avons condensé, peut être malheureusement, quelques extraits de Combat Musique :

N° 1 - Au Conservatoire National Supérieur de Musique : des travailleurs en formation ou pour l'administration des étudiants en soumission ?

- Luttes et musiciens : "l'échange établi avec les travailleurs dans leurs entreprises permet d'inclure dans le travail du groupe, la connaissance des réalités du monde ouvrier et participer à la lutte contre toute forme d'oppression quelle qu'elle soit."
 - Le mouvement folk et le collectage : chants, danses, récits, souvenirs d'aujourd'hui sur les animations d'hier.
 - Etre prof municipal ; idéologie et budget
 - Combien de femmes dans un orchestre ? Corporatisme et sexism.
- N° 2 - Musique et politique dans la lutte des noirs-américains
- Copains, requins, comment travailler dans le milieu de l'arrangement musical ?
 - Ecoles de musique, notes et compétition.

N° 3 - Les musiciens sous la Commune de Paris.

- Enquête sur le SYMAPAC : Orientation du syndicat et texte de section, comment s'écrit un malentendu.
- Déclarations du Président du SHAM : division corporatiste, sous-divisions liées au potentiel de créativité et à l'âge. Etre réactionnaire sans le savoir.

Nous nous excusons de cette présentation succincte. Nous souhaitons que Combat Musique et SYMAPAC fassent un bout de chemin ensemble, alors pour en savoir plus et faire mieux, écrivez-nous



Syndicat Unifié de Radio et de Télévision

116, avenue du Président Kennedy - Maison de Radio-France - 75016 PARIS

MOTION SUR

L'ACTION REVENDICATIVE

La CFDT a toujours dénoncé l'attentisme électoral qui paralyse l'action syndicale depuis au moins deux ans.

Le Comité National du SURT constate quant à lui, que les actions menées fin 77 et début 78 dans tous les organismes issus de l'ex-O.R.T.F. ont permis de satisfaire des revendications non négligeables tant dans le domaine des conditions de travail, de la protection sociale, que des bas salaires et de l'emploi. Celles-là au moins n'attendent pas...

Il considère qu'il faut poursuivre dans cette voie en privilégiant les revendications portant sur l'emploi, les conditions de vie et de travail, les bas salaires, et concernant le plus grand nombre possible de travailleurs.

Le Comité National rappelle à cet égard que les deux objectifs fondamentaux poursuivis par le SURT/CFDT sont :

- I - L'accroissement du **volume de création originale** à la Radio et à la Télévision qui seul permettra de défendre valablement et durablement, l'emploi, les qualifications, et les conditions de travail, que ce soit dans les secteurs directement liés à la production ou les autres.
- II - Le Comité National décide d'engager dans toutes les sections un large débat sur la négociation d'une Convention Collective Nationale. Les délégués du Conseil National

retiennent le principe d'une évolution vers une Convention Collective Nationale, permettant de définir un cadre général, tant dans le domaine des droits sociaux, que dans celui des conditions de travail, de la formation, des qualifications et des salaires. Dans l'immédiat, de lutter pour la mobilité inter-entreprises et les recrutements communs.

Il affirme que ces deux objectifs sont à la fois complémentaires et indissociables. Ils doivent être considérés simultanément. Le Comité National mandate le Bureau pour élaborer dans les meilleurs délais le contenu concret d'une telle convention qui, après adoption par le Conseil National, devra être discuté avec l'ensemble des Organisations Syndicales.

D'une manière générale, le Comité National appelle les sections du SURT à faire l'effort, à partir des réalités, des difficultés vécues par les uns et les autres sur le terrain, de mettre en évidence la corrélation entre ces revendications quasi-quotidiennes et les objectifs centraux du Syndicat. C'est ainsi que nous les ferons partager au plus grand nombre et non pas, comme nous avons peut-être eu le tort de le faire jusqu'à présent, en les présentant comme trop dégagées des préoccupations concrètes des personnels. Les revendications doivent intégrer ces problèmes de qualité de la production, et du contrôle par les travailleurs de la finalité et de l'organisation de leur travail. Nos revendications partant des réalités vécues doivent faire la liaison entre le travail et la vie sociale en général. Cette attitude devra

être clairement affirmée dans le cadre des rapports intersyndicaux.

Précisément, en ce qui concerne l'emploi, il convient

– d'une part, d'intensifier l'action pour la création des emplois nécessaires au fonctionnement et à l'expansion des entreprises mais aussi, et simultanément, d'obtenir des garanties pour tous les personnels hors convention ou hors statut dans l'attente :

- pour ceux d'entre eux exerçant des fonctions conventionnées ou statutaires ou assimilables, de leur intégration
- pour ceux dont le caractère intermittent de leur activité est établi, d'un statut national définissant leurs droits.

Le Comité National dénonce l'illégalité des contrats ouverts au regard des conventions d'entreprises en vigueur et décide de prendre toutes dispositions pour y mettre un terme.

– d'autre part, de combattre l'exil du travail vers le secteur privé, notamment dans le domaine de la production.

A cet effet, le Comité National appelle ses militants et ses adhérents à limiter le plus possible les heures supplémentaires, et à se battre à tous les niveaux, Conseils d'Administration, Comités d'Entreprise, et **sur le terrain**, pour empêcher le recours aux prestations de services et a fortiori aux commandes de production au secteur privé. Ce combat qui concerne chacun dans le cadre de

son activité professionnelle, au sein de son équipe ou de son groupe de travail, passe par le refus de se laisser dessaisir de son travail dans ses tenants et ses aboutissants. C'est un combat contre l'organisation actuelle du travail qui fait de tous les travailleurs des rouages d'un mécanisme (de prisé de décision notamment) dont ils se sentent étrangers. Il rappelle notamment aux camarades des Sociétés de programme, que sans considérer la S.F.P. comme étant le seul organisme habilité à produire, il convient, tout à fait prioritairement, d'assurer le plein emploi dans l'ensemble du Service Public. Il dénonce la petite guerre des devis entre les Sociétés de programme et la S.F.P. et contribue à justifier la structuration d'un secteur privé d'autant plus concurrentiel qu'il est à la botte des Sociétés de programme et qui à terme servira d'étalement pour les conditions de travail et les qualifications de nous tous, S.F.P. et Sociétés de programme confondues.

En ce qui concerne la formation professionnelle, le Conseil National rappelle sa position concernant le rôle de l'I.N.A. Le Comité National mandate l'ensemble de ses sections pour que soient détachés, auprès de l'Institut, en qualité de formateur, des professionnels de la Radio-Télévision, afin d'éviter

- les distorsions entre la réalité de l'exercice des professions et la formation dispensée
- la sclérose de la formation elle-même, mais également des formateurs eux-mêmes, afin d'assurer une formation professionnelle au service des travailleurs de la Radio-Télévision.

UN COURANT D'ADHESION A LA C. F. D. T.

Nous publions ci-dessous l'appel lancé par les Camarades réalisateurs et auteurs qui viennent de rejoindre la C.F.D.T.

LES REALISATEURS ET LES AUTEURS (dont les noms suivent) ont décidé de rejoindre la Confédération Française du Travail (C.F.D.T.) par l'intermédiaire de la Fédération des Travailleurs de l'Information, de l'Audiovisuel, et de l'Action Culturelle (F.T.I.A.A.C.).

Pour la plupart, ils ont décidé de quitter la C.G.T. à la suite des positions politiques prises par les dirigeants de cette Confédération et qui ont contribué à l'échec de l'union de la gauche lors des dernières élections. Quelques uns, qui s'étaient éloignés du Syndicalisme au cours des dernières années (Mai 1968 par exemple) trouvent là, l'occasion de renouer avec l'action syndicale. D'autres enfin, avaient depuis longtemps déjà, opté de militer au sein de la C.F.D.T.

Ils s'adressent à l'ensemble des Réalisateur, et des auteurs de Télévision pour qu'ils les rejoignent massivement afin de leur donner les forces nécessaires pour :

- 1) - Lutter au sein des différentes Sociétés de Télévision contre le chômage de plus en plus envahissant, et obtenir un quota de production qui préserve l'emploi et renforce l'expression d'une Télévision Nationale.
- 2) - Lutter contre la dégradation constante des conditions de travail et de rémunérations.
- 3) - Obtenir l'extension de la Convention Collective, signée l'an dernier, à l'ensemble des Sociétés de Production privées dont l'importance devient croissante.
- 4) - Lutter, aux côtés de leurs camarades statutaires, pour conserver, face aux nouvelles menaces de privatisation et de dissolution, un caractère de Service Public aux Sociétés issues de l'ex. O.R.T.F.
- 5) - Prendre en charge, à notre niveau, l'élan collectif pour une responsabilité et une liberté plus grandes dans le travail : c'est-à-dire promouvoir et obtenir des structures de création à dimension humaines qui répondent aux idées de régionalisation et d'autogestion qui sont exprimées par la C.F.D.T.

RADIOS ET TÉLÉS PRIVÉES

S.P.R.T.P.

Syndicat CFDT des personnels des radios et télévisions privées

ETRE CONSCIENT

Les 2 et 3 Juin 1978, se tient à Créteil le Congrès de la F.T.I.A.A.C.

A cette occasion, il est bon de rappeler l'importance que nous devons attacher à la vie de notre Fédération. Il est en effet impensable d'envisager le S.P.R.T.P. isolé des autres composantes de la F.T.I.A.A.C. Des liens privilégiés doivent être entretenus avec le S.J.F., le S.U.R.T. et le S.Y.N.A.P.A.C., les autres syndicats de la Fédération.

Le S.P.R.T.P. peut et doit prendre sa part de responsabilité au niveau Fédéral en déléguant les militants auxquels il a droit (3 titulaires et 3 suppléants) pour siéger au Conseil Fédéral qui sera mis en place à l'issue du Congrès de la F.T.I.A.A.C.

Au sein de ce Conseil, nous assurons la représentation de notre syndicat, nous prenons part à la vie de la Fédération, aux débats qui sont menés et aux décisions qui sont arrêtées.

A l'heure de l'ouverture de négociations avec le Patronat et le Gouvernement, nous devons, avec réalisme, considérer l'importance du terrain que nous occupons. De témoins privilégiés, nous devons devenir davantage encore les artisans d'une véritable lutte syndicale.

Comme tous les travailleurs, nous sommes confrontés à des problèmes d'emploi, de salaires, de qualification et de conditions de travail.

Mais compte tenu de la nature même de nos secteurs d'activité nous avons, en plus, à faire face à des problèmes plus spécifiques que souvent d'ailleurs aggravent les premiers.

Or certains de ces problèmes risquent de se poser, dans les mois à venir, avec une réelle acuité, qu'il s'agisse du Monopole de diffusion, du développement des radios dites "libres ou pirates", ou de la restructuration de l'ensemble audio-visuel qui se précise.

Au milieu de telles évolutions possibles, que deviendront les personnels des "périmétriques"? comment seront-ils touchés ? En tout état de cause, il y a lieu de rester vigilants et d'être à même de réagir si cela s'avérait nécessaire, afin de garantir les intérêts des travailleurs concernés.

Une chose est sûre : il ne faut pas rester isolés. Il faut d'abord resserrer les liens qui unissent nos différentes sections syndicales au sein du S.P.R.T.P. Parallèlement, il faut resserrer ceux qui nous rattachent à la F.T.I.A.A.C.

Ces questions seront au centre des débats du Congrès du S.P.R.T.P. du 24 Juin 1978. Elles feront l'objet d'un rapport qui sera envoyé à tous les adhérents, début Juin.

En tout état de cause le S.P.R.T.P. devra faire le point de son évolution, de son développement, de ses acquis, mais aussi de ses faiblesses actuelles. Il devra sortir de son prochain Congrès avec une équipe dirigeante soudée, cohérente, efficace capable d'appliquer les Mandats qui lui auront été donnés, et capable d'animer la vie syndicale dans les différentes sections d'entreprise.

L'intérêt des travailleurs concernés nous l'impose.

JACQUES LACROZE
Secrétaire général du S.P.R.T.P.

NOS RELATIONS AVEC LA CGT DU LIVRE

Il ne suffit pas de signer des appels communs, il faut les appliquer

Le projet de déclaration commune ci-dessous a été rédigé lors d'une des dernières réunions de travail réunissant l'UNJS, la Fédération du Livre CGT et la Fédération du Livre CFDT. Ce texte doit être discuté dans chacune des organisations. Nous aurons à en parler lors du congrès du SJF-CFDT, où la question des relations avec le Livre CGT est, entre autres, à l'ordre du jour.

"L'Union nationale des syndicats de journalistes, la Fédération française des travailleurs du Livre CGT, la Fédération CFDT Livre-papier-carton se sont mises d'accord sur la déclaration suivante:

1. Elles rappellent les règles de solidarité: en cas de grève de l'une ou l'autre des catégories, les preneurs de copie ne l'accepteront que des mains des donneurs habituels, et les donneurs de copie n'accepteront de la donner qu'à des preneurs habituels.

2. Les organisations signataires s'engagent à se tenir régulièrement informées de leur action, notamment lorsqu'elles envisagent des arrêts de travail. Elles appellent leurs responsables à tous les niveaux (régions, entreprises) à respecter également ce principe d'information mutuelle.

3. Les organisations signataires étudieront la possibilité d'initiatives communes et de coordination de leurs politiques revendicatives, notamment en matière d'emploi et évolution des techniques, formation permanente, salaires. Dans l'immédiat, elles réaffirment la revendication commune d'un financement des comités d'entreprise égal au minimum à 1 % de la masse salariale.

Cette déclaration compléterait le texte commun sur l'évolution des techniques, dont il n'est pas besoin de rappeler l'importance (voir ce texte dans le n° 174 du bulletin du SJF-CFDT).

Mais il ne suffit pas de signer des appels communs. Il faut aussi leur donner des applications pratiques, concrètes. Il nous faut examiner où nous en sommes de ce point de vue.

L'APPLICATION DE L'ACCORD SUR LES NOUVELLES TECHNIQUES

L'accord journalistes-Livre sur les nouvelles techniques comportait deux parties. La première partie appelait les sections syndicales des organisations signataires à mener ensemble l'action sur ces problèmes; le texte définissait les principes de cette action en commun. La deuxième partie s'efforçait de préciser, dans la nouvelle organisation du travail, les responsabilités des journalistes et celles des professionnels du Livre.

Ne nous le cachons pas: faire entrer dans les faits l'action commune préconisée par ce texte, cela suppose un bouleversement des habitudes et des traditions dans la plupart des entreprises, en tout cas dans les quotidiens. Car c'est encore l'habitude dominante, dans notre branche d'activité, que chaque catégorie discute de ses problèmes isolément.

Où en est-on ? Les sections CFDT sont-elles à la pointe de l'action pour cette conciliation intersyndicale et intercatégorielle ?

Il faut veiller, en ce qui concerne les responsabilités des uns et des autres dans la nouvelle organisation du travail, à ce que les journalistes ne se voient pas retirer leur responsabilité spécifique, qui doit s'exercer jusqu'au bon à tirer, - et qu'envers les ils n'acceptent pas de faire le travail des professionnels du Livre, ouvriers ou clavistes, permettant ainsi des réductions massives d'effectifs chez ceux-ci. Cette partie de la déclaration commune a été minutieusement discutée et l'esprit doit en être maintenu dans les discussions.

tique syndicale: discussion et action dans l'entreprise, refus des divisions catégorielles, refus des négociations secrètes entièrement menées au sommet... Dans notre branche d'activité, c'est sur cet aspect des choses que se manifeste le plus nettement la confrontation des deux "logiques", celle de la CGT et celle de la CFDT.

Tout cela conduit aussi à la remise en cause du "monopole" CGT, avec tout ce qu'il implique en matière de pratique syndicale, entre autres l'assimilation de la carte syndicale à une sorte de carte de travail. Mais il est bien clair que cette remise en cause s'effectue dans la lutte contre les directions, et pour la lutte - et à travers une volonté permanente d'unité d'action avec la CGT.

Priorité à l'unité avec la CGT en ce qui concerne nos alliances, - mais une unité sans complexes et sans complaisances: telle est notre orientation.

UNE CONTESTATION À L'INTÉRIEUR DU LIVRE CGT

Pendant longtemps, dans les imprimeries de presse (quotidiens) et les grosses imprimeries de labeur, on n'imaginait pas un autre type de syndicalisme que celui du Livre CGT; fondé sur une organisation catégorielle rigide, il garantissait, tant que les méthodes de travail n'évoluaient pas fondamentalement, un remarquable rapport de forces face au patronat. Mais l'évolution technique, en faisant éclater les anciennes qualifications, a aussi montré les limites d'une telle pratique syndicale.

Dans les quotidiens parisiens notamment, beaucoup d'ouvriers du Livre la remettent d'ores et déjà en question. Cette contestation vient souvent de militants qui n'ont pas l'intention de quitter la CGT (parfois même de militants communistes, car le débat au sein du Livre recouvre un débat au sein des cellules du PC). Au *Monde* par exemple, une partie des ouvriers CGT est en opposition ouverte au GIA (groupement inter-atelier CGT); cela se traduit notamment, chez les électro-mécaniciens, par l'élection de délégués CGT qui n'ont pas l'aval du GIA et prennent parfois des positions opposées.

D'autres, dans plusieurs entreprises, souhaiteraient adhérer à la CFDT et nous l'ont dit. Mais il existe deux difficultés sérieuses:

-en raison de la faible implantation actuelle de la CFDT dans les imprimeries de presse quotidienne (présente dans le collège "ouvriers" dans une seule entreprise), ceux qui adhéreront devront jouer pendant un certain temps un difficile rôle de "pionniers";

-en cette période de réduction des effectifs, et alors que la CGT a réussi à préserver pour l'essentiel son monopole de discussion avec les patrons (c'est un des points principaux de "l'accord-cadre" de juillet 1976), les ouvriers qui quitteront la CGT craignent de se trouver en tête des listes de licenciés.

LA CFDT LANCE UNE CAMPAGNE DANS LES QUOTIDIENS PARISIENS

Ce risque n'est pas imaginaire: plusieurs exemples montrent que certains responsables CGT sont décidés à empêcher par n'importe quel moyen la mise en cause du "monopole".

A *France-Soir* par exemple, une section CFDT s'est créée récemment chez les employés; elle est animée par d'anciens militants CGT, notamment dans le service mécanographique, qui n'ont pas accepté que des dirigeants Livre CGT les "brade" et entérine purement et simplement la suppression de leur service au cours de négociations secrètes avec Hersant. (voir l'article dans le n° 174 du bulletin du SJF-CFDT). Le GIA-CGT a réagi avec une grande dureté insultant et menaçant des militantes qui distribuaient des tracts CFDT, chassant la déléguée syndicale CFDT des employés des commissions du comité d'entreprise auxquelles elle participait depuis des années, allant même jusqu'à la calomnier, jusqu'à l'accuser de vol...

L'accord sur les nouvelles techniques devrait pourtant trouver ici son application: c'est à l'occasion de l'arrivée de nouveaux matériels informatiques qu'il est question de licenciements et il devrait y avoir concertation entre les organisations syndicales. Ici aussi il apparaît qu'il ne suffit pas de signer des textes communs; il faut les appliquer.

Le Syndicat parisien du Livre CFDT et les SJF-CFDT ont décidé d'engager dans les quotidiens parisiens une campagne d'information et de propagande en direction de l'ensemble des catégories. Un "bulletin-tract" avec des informations sur les entreprises sera créé.

Un tract intitulé "La CFDT s'adresse aux travailleurs des quotidiens parisiens et présentant notamment notre analyse de l'évolution technique a déjà été diffusé en plusieurs milliers d'exemplaires.